



Repas

Le repas est un moment privilégié qui fait partie de la démarche de soins.

En effet, la prescription diététique constitue un acte soignant au même titre que la prescription médicamenteuse. L'équipe de restauration s'efforce de vous proposer des menus variés, élaborés par notre équipe de diététiciens et de cuisiniers.

Les menus répondent à 3 impératifs essentiels :

- **les qualités nutritionnelles** : les repas doivent répondre aux besoins nutritionnels spécifiques de chacun,
- **la qualité sanitaire** : les repas doivent répondre à des règles d'hygiène rigoureuses,
- **la qualité gustative** : nos équipes de restauration mettent tout en oeuvre pour que les repas restent un moment de plaisir, même dans le contexte d'une hospitalisation.

Vos repas sur une journée :

- Petit-déjeuner traditionnel (entre 7h et 8h),
- Déjeuner (entre 12h et 12h30),
- Goûter dans certains services,
- Dîner (entre 19h et 19h30),
- Collations supplémentaires (sur prescription médicale).

Les repas sont constitués d'une entrée, d'une viande ou poisson ou œufs, d'un légume et d'un féculent, d'un fromage ou laitage, d'un dessert et d'une portion de pain.

Dès votre entrée, vous pouvez exprimer auprès des agents de votre unité de soins le régime que vous suivez et vos aversions alimentaires (ce que vous ne souhaitez pas manger). Nous nous efforcerons de vous proposer un plat de substitution.

Le CLAN et l'UTN

Un Comité de Liaison Alimentation/Nutrition (CLAN) est une structure consultative participant par ses avis ou propositions à l'amélioration de la qualité et de la prise en charge nutritionnelle des patients et à l'amélioration de la qualité de la prestation restauration.

<https://www.chu-montpellier.fr/fr/patients-visiteurs/hospitalisation/sejour/votre-confort/repas>

L'Unité Transversale de Nutrition (UTN), en lien avec le CLAN, est constitué d'une équipe multidisciplinaire qui intervient en transversalité sur l'ensemble du CHU pour former et accompagner les médico-soignantes à optimiser la prévention, le dépistage et la prise en charge des troubles nutritionnels.

Le repas de l'accompagnant

Les accompagnants peuvent commander auprès des services de soins un "repas accompagnant" avec goûter ou petit déjeuner. Les tickets sont à acheter à la régie de recettes de l'établissement où vous êtes hospitalisé.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

191 av. du Doyen Giraud
34295 Montpellier cedex 5